

Couverture des travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle

Le Bit initie un atelier de validation d'une étude



Les participants à cet atelier ont été invités à dégager des résolutions perspicaces

L'Organisation internationale du Travail (Oit) en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ont organisé le mercredi 16 février 2022 à l'hôtel Palm Club de Cocody, un atelier de validation d'une étude sur "l'Analyse des cadres institutionnels et opérationnels des programmes et mécanismes existants de protection sociale (Cmu & Rsti) pour une meilleure couverture des travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle". Selon les initiateurs, cet atelier a pour objectifs spécifiques

de présenter les résultats de l'étude sur l'analyse des dispositifs institutionnels et opérationnels de protection sociale ; d'analyser en détail avec l'ensemble des parties prenantes les résultats et recommandations de l'étude ; de recueillir les observations, suggestions et commentaires des participants afin de les prendre en compte dans l'élaboration de la version finale du rapport de l'étude. Kouassi Kouamé Félix, représentant le ministre de l'Emploi et de la protection sociale, a affirmé cette initiative répond à

un besoin majeur dans le cadre sanitaire. "Toute action qui concourt à l'extension de la protection sociale est une œuvre fortement appréciée par le ministère. Un programme a été mis en place. Comment faire pour qu'il atteigne la cible ? C'est qui sera élaborer au cours de cet atelier", a-t-il lancé. La représentante pays du Bit, Katia Parides a dépeint l'état des lieux de la protection sociale au monde et en Afrique en particulier. "La covid-19 nous a montré que la couverture de la protection sociale est un aspect très important pour les travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle. Dans le monde, ce sont 46,3% qui bénéficie d'une protection sociale et 17,4% en Afrique. Ce qui traduit l'urgence d'adopter une meilleure couverture sociale pour tout travail", a-t-elle indiqué. Quant au représentant de l'Union européenne, Hadrien Mallard, elle a fait savoir que pour que toutes les couches sociales soient touchées par le fouet de la croissance, il est impératif de prendre des solutions pérennes pour une meilleure couverture sociale pour les travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle. Notons que la crise de la pandémie de la covid-19 a contribué à ralentir les efforts du gouvernement dans le cadre de la protection sociale en Côte d'Ivoire. Le défi majeur qui se pose est celui de l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle et à ceux du secteur agricole afin d'améliorer leur résilience face aux risques sociaux et les crises notamment la pandémie de la covid-19. Cette étude contribuera à partir des cadres institutionnels et opérationnels existants de protection sociale à proposer des orientations pour les rendre plus adaptés pour l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle et agricole.

Mam Ouattara (Stagiaire)

Enseignement supérieur et recherche scientifique

Bientôt, les textes de loi



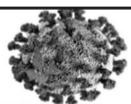
Adama Diawara a demandé aux acteurs de respecter le calendrier universitaire

soumis aux principaux acteurs Le ministre Adama Diawara a échangé ce mercredi 16 février, à la salle du conseil de l'Université Félix Houphouët Boigny, avec les premiers responsables des universités, grandes écoles et centres de recherche publiques. Au cours de cette réunion, le ministre, au titre des informations, a promis mettre à la disposition de tous, les textes de loi sur l'enseignement supérieur et les écoles doctorales pour avis. Selon le ministère qui livre cette information sur sa page officielle, face aux nouveaux défis qui se présentent à son secteur, le ministre Adama Diawara a donc décidé de rencontrer les présidents d'universités, les directeurs généraux des grandes écoles, et les directeurs des centres de recherche. Pendant ces échanges, Adama Diawara a de-

mandé aux différents responsables de réfléchir sur les conditions de reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger, notamment ceux des écoles de formation évoluant dans le domaine de la santé. Le ministre a également insisté sur la nécessité de respecter le calendrier universitaire. Au titre du recrutement 2022, le professeur Adama Diawara a donné les différentes étapes du concours et les critères de sélection. En plus de l'audition, les candidats devront se soumettre à un test écrit dans leur spécialité et le classement se fera en fonction des notes obtenues. Sur tous ces points, il a donné 48h d'analyse et de réflexion à tous les responsables pour lui faire parvenir leurs contributions.

A. Sangaré

COMMUNIQUE DU MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE



Point de la situation de la COVID-19 au 16/2/2022

Le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle a enregistré ce mercredi 16 février 2022, 16 nouveaux cas de Covid-19 sur 2 104 échantillons prélevés soit 0,8 % de cas positifs, 29 guéris et 0 décès.

A la date du 16 février 2022, la Côte d'Ivoire compte donc 81 253 cas confirmés dont 79 060 personnes guéries, 791 décès et 1 402 cas actifs.

Le nombre total d'échantillons est de 1 389 424.

Le 15 février, 102 183 doses de vaccin ont été administrées soit un total de 9 497 626

doses du 1er mars 2021 au 15 février 2022.

Le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle invite toutes les personnes de plus de 18 ans à se faire vacciner dans les centres de vaccination. La vaccination contre la COVID-19 est gratuite et volontaire.

Fait à Abidjan, le 16 février 2022.

M. Pierre DIMBA
 Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle

E-MAIL DU QUOTIDIEN LE MATIN

editionslematin2019@gmail.com

07 67 20 29 51